



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les Consommations d'Énergie et les Investissements antipollution dans les Petits Établissements de moins de 20 salariés (ECEI-PE)

Type d'opportunité : nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises, département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les petits établissements de moins de 20 salariés (ECEI-PE).

L'enquête ECEI-PE constitue une extension aux petits établissements (de moins de 20 salariés) des questionnements sur les consommations d'énergie dans l'industrie (enquête EACEI – sur les consommations d'énergie dans l'industrie) et sur les investissements et dépenses pour protéger l'environnement (enquête ANTIPOI). En effet, les données des enquêtes annuelles EACEI et Antipol permettant de répondre aux règlements européens ne portent pas sur les établissements de moins de 20 salariés. Pour couvrir le champ complet, des estimations sont donc nécessaires. L'enquête ECEI-PE doit permettre de compléter les résultats fournis sur l'année d'enquête et d'améliorer les méthodes d'estimations sur les unités de moins de 20 salariés pour les années suivantes.

L'enquête ECEI-PE mesure, au niveau de l'établissement et pour les principales énergies – mais de manière nettement simplifiée par rapport à l'enquête EACEI –, les achats et les consommations d'énergie dans l'industrie, à l'exception des activités de production et de distribution d'énergie, conformément au concept de consommation finale d'énergie de l'industrie. Les consommations sont détaillées au niveau de leur usage, un usage particulier étant la production d'électricité. L'ECEI-PE mesure également les montants par domaine des études, des investissements et des gros postes de dépenses courantes réalisés pour protéger l'environnement.

Les données étant disponibles au niveau de l'établissement, l'ECEI-PE est réalisée auprès des établissements (de moins de 20 salariés), appartenant au secteur de l'industrie (y compris l'artisanat industriel) hors industrie de l'énergie. L'enquête portera sur un échantillon d'environ 10 000 unités.

L'enquête couvre la France entière (métropole et DOM). La base de sondage sera le répertoire statistique Sirius (Système d'identification au répertoire des unités statistiques). La collecte de l'enquête, par internet ou voie postale à la demande de l'établissement, devrait avoir lieu au second semestre 2015.

Un comité de concertation réunit des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions d'énergie et de protection de l'environnement (SOeS, DGEC, Ceren, Ademe, AIE, Citepa, DGCIS...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, d'entreprises ou de syndicats de salariés (EDF, GDF Suez, Comité professionnel du pétrole, Medef, CGPME, CGT, CFDT...).

Outre leur utilisation pour répondre aux règlements européens, une publication de type *Insee Première* ou *Insee Focus* ainsi qu'une publication détaillée des résultats (*Insee Résultats*) sont prévues.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**